

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#)

## François Hollande réagit positivement au Pacte Handicap

Bouteiller Sébastien [s.bouteiller@apajh.asso.fr]

**À :** [Asso\\_dep\\_APAJH \[Asso\\_dep\\_APAJH@apajh.asso.fr\]](mailto:Asso_dep_APAJH@apajh.asso.fr)

**Cc :** [LEMAIRE Sophie \[s.lemaire@apajh.asso.fr\]](mailto:s.lemaire@apajh.asso.fr); [JAMONT Nolwenn \[n.jamont@apajh.asso.fr\]](mailto:n.jamont@apajh.asso.fr)

**Pièces jointes :** (2) Télécharger toutes les pièces jointes

[image001.jpg \(1 Mo\)](#); [Pacte Handicap 2012 répons~1.pdf \(59 Ko\)](#) [[Ouvrir sous forme de page Web](#)]

vendredi 13 avril 2012 09:18



Mesdames et Messieurs les Administrateurs fédéraux,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Vigilance,  
Mesdames et Messieurs les membres du Haut Conseil Pédagogique et Scientifique,

Nous venons d'avoir le retour de François Hollande, candidat du Parti Socialiste, au Pacte Handicap 2012 de l'APAJH. Dans un courrier, que vous trouverez en pièce-jointe, il apporte ses commentaires aux dix engagements du Pacte, auquel il réagit positivement.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Administrateurs fédéraux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Vigilance, Mesdames et Messieurs les membres du Haut Conseil Pédagogique et Scientifique, de notre engagement associatif.

**Jean-Louis GARCIA**  
Président

**Noël BAEKELANDT**  
Secrétaire Général

## Réponse APAJH

Monsieur Jean-Louis GARCIA, Président de la fédération des APAJH

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative de l'APAJH de soumettre au débat public ce « Pacte handicap 2012 ». L'APAJH fait plus que défendre les intérêts des personnes en situation de handicap : elle est l'un des partenaires incontournables des pouvoirs publics.

Je me retrouve pleinement dans l'esprit du Pacte de l'APAJH. Le handicap n'est pas un sujet catégoriel, mais un sujet transversal qui concerne l'ensemble de la République et des citoyens. La devise que vous avez mise en exergue, « *ce qui est utile pour la personne en situation de handicap est utile pour la société toute entière* », est très juste. Lorsque nous rendons nos villes accessibles, cela bénéficie aux personnes en situation de handicap mais aussi aux personnes âgées, aux parents avec de jeunes enfants, aux personnes qui se retrouvent temporairement invalides suite à un accident. Lorsque les élèves handicapés sont scolarisés, cela bénéficie à tous les enfants car c'est une éducation civique au respect de chacun. C'est une société plus inclusive pour tous que nous avons à construire.

Je mesure aussi la déception que vous exprimez à l'égard des politiques du handicap. La loi du 11 février 2005 avait créé de grandes attentes, mais son application a montré de grandes insuffisances. Notre pays a aussi ratifié la convention internationale des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées ; mais cet engagement ne doit pas être que de papier ; il doit nous conduire à l'action.

Je souhaite répondre précisément à chacun des sujets que vous soulevez, et d'abord à celui de l'éducation. J'ai fait de la jeunesse ma priorité, et cela vaut bien entendu pour les jeunes en situation de handicap. L'actuelle majorité se prévaut d'avoir augmenté le nombre d'enfants handicapés scolarisés, mais dans quelles conditions ? Il ne faut pas se contenter d'accueillir un enfant handicapé à l'école, il faut que sa scolarité se passe bien et lui permette d'aller aussi loin que possible dans ses études. Or, 90 % des enseignants ne s'estiment pas formés et les personnels dédiés à l'accompagnement sont très souvent embauchés en contrats aidés de courte durée, ce qui ne leur laisse pas le temps d'apprendre leur métier.

Comme vous, je crois que l'on ne peut pas œuvrer pour les enfants handicapés en affaiblissant l'éducation nationale dans son ensemble. C'est pourquoi la création de 60 000 postes supplémentaires est le socle de mon engagement en faveur des enfants en situation de handicap ; une part significative sera affectée à leur intégration. Je lancerai une concertation approfondie sur la reconnaissance des métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne. Vous soulignez à juste titre que l'accompagnement ne se limite pas à l'accompagnement individuel. La formation initiale et continue des enseignants, qui sera à rebâtir, devra accorder toute la place nécessaire à la scolarisation des enfants handicapés.

Sur l'accessibilité, une nouvelle impulsion est nécessaire. La majorité actuelle a cru qu'il suffisait de voter une loi et de laisser chaque collectivité territoriale seule face à ses responsabilités. Elle a consacré plus d'énergie à tenter de créer des dérogations à l'obligation d'accessibilité qu'à la mettre en œuvre. Le résultat, c'est que beaucoup de temps a été perdu

par rapport à l'échéance de 2015. Je m'engage à créer une agence de l'accessibilité, qui appuiera les collectivités et les acteurs privés dans la conduite de leurs projets.

Parmi les questions d'accessibilité, il y a celle de l'accessibilité des soins, que vous soulevez à juste titre. La formation à la prise en charge des personnes handicapées devra être intégrée dans les priorités nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé. Le sujet de la mise en accessibilité des lieux de soins devra être mis sur la table dans les négociations avec les professionnels de santé.

S'agissant de l'emploi, nous devons insister sur la responsabilité des entreprises. Celles qui font des efforts mais qui peinent à trouver des personnes handicapées correspondant à leurs besoins doivent être mieux accompagnées. Mais celles qui ne font pas d'efforts doivent être plus durement sanctionnées. L'accès à la formation initiale et continue des personnes handicapées est également à renforcer. Nous ne pouvons pas arriver à 6 % de travailleurs handicapés lorsqu'il n'y a que 0,4 % d'étudiants handicapés. Nous aurons pour objectif qu'il y ait 6 % de stagiaires handicapés dans les programmes de formation financés sur fonds publics, en nous inspirant des meilleures pratiques des régions dans ce domaine.

Le réseau des Cap emploi, acteurs spécialisés dans le placement et l'accompagnement des travailleurs handicapés, doit être consolidé. Les propositions que vous formulez pour développer les sorties des ESAT vers les entreprises ordinaires sont très intéressantes. L'embauche par une entreprise ordinaire doit être recherchée à chaque fois que cela est possible, ce qui permet de libérer des places en ESAT pour les personnes handicapées qui en ont besoin. Le contrat PASSMO, que vous avez développé, ou les ESAT hors les murs, sont des initiatives intéressantes. Sur la base d'une évaluation rigoureuse, le développement des pratiques qui donnent les meilleurs résultats sera promu.

Vous proposez enfin d'engager une réflexion sur la création d'un « revenu universel d'existence », égal au SMIC et fiscalisé, pour tous les exclus du travail. A court terme, dans la situation de nos finances publiques, ce projet ne peut être réalisé. Il nous faut d'abord réussir le redressement de notre pays, qui garantira la soutenabilité de nos politiques sociales et notamment de la politique du handicap, avant d'envisager de nouveaux développements de la redistribution. Je crains aussi que la création d'un statut particulier pour les personnes en situation de grande exclusion sociale ne soit porteuse d'effets pervers ; même pour les personnes en grande difficulté, l'objectif d'insertion ne doit pas être abandonné.

Je vous remercie de m'avoir adressé ce Pacte Handicap 2012. Soyez assurés que si les Français me font confiance, vous trouverez toujours en moi un interlocuteur prêt à faire avancer l'inclusion des personnes handicapées, qui est notre objectif commun.

François HOLLANDE